

27.04.2022

Changement de paradigme dans la commercialisation du lait

Le MEG Milch Board et l'European Milk Board publient un guide pour les contrats dans le secteur laitier en Allemagne

(Bruxelles/Göttingen, le 27 avril 2022) « Étape cruciale sur le chemin de la souveraineté des producteurs et productrices de lait », tels sont les mots que Frank Lenz, président de l'organisation allemande MEG Milch Board, a utilisés pour décrire le guide pour les contrats dans le secteur laitier en Allemagne, que le MEG Milch Board a publié avec l'European Milk Board. « Le guide est clairement une évolution de la *RoadMap Milch & Markt* (Feuille de Route Lait & Marché), dans laquelle, même avant la suppression des quotas, nous plaitions pour l'obligation de soumettre la commercialisation de lait à des contrats. »

Jusqu'à présent, le secteur laitier compte parmi les quelques secteurs dans lesquels il est courant que le client, c'est-à-dire les laiteries, établisse la facture pour les producteurs et productrices. Cela signifie donc que les producteurs et productrices eux-mêmes n'envoient aucune facture. Les positions des producteurs et productrices ne sont pas toujours reflétées dans les contrats de vente de lait. Albert Pröpster, membre du comité directeur du MEG Milch Board, précise qu'il s'agit d'un changement de paradigme : « Jusqu'à présent, les contrats reposaient sur les besoins des laiteries. Nous voulons inverser cette tendance et faire en sorte que ce soient la situation des coûts et les intérêts des producteurs et productrices qui servent de base à la commercialisation du lait et à la négociation des contrats. »

La brochure est structurée de façon à être facile d'utilisation. En plus des quatre revendications de la *RoadMap Milch & Markt* (définition du volume, du prix, de la qualité et de la durée), elle contient d'autres points clefs qui doivent figurer dans un contrat. « Nous voulons montrer à quoi un tel contrat de vente de lait pourrait ressembler, et avons donc également intégré des aspects qui ne sont pas si évidents et qui pourraient se manifester plus tard », explique le Dr Philipp Groteloh, directeur du MEG Milch Board.

« En tant qu'entrepreneur, je dois me soucier de la commercialisation de mes produits », remarque Elmar Hannen, membre du Comité directeur de l'EMB. « L'aspect contractuel en fait aussi partie. Ce que j'aime dans cette brochure, c'est qu'elle est à la fois très accessible et gratuite ; il n'est pas nécessaire d'être juriste pour avoir rapidement une vue d'ensemble. Elle encouragera les producteurs et productrices à reprendre espoir, à changer les choses, à se regrouper et à mettre le guide en œuvre. »

Kjartan Poulsen, son collègue danois au Comité directeur, sait que la contractualisation obligatoire n'est pas forcément un avantage pour les producteurs et productrices de lait. « On l'a bien vu en France. Il est donc d'autant plus important que les producteurs et productrices de lait prennent les choses en main et se familiarisent avec le sujet. Nous ne pouvons pas attendre que d'autres acteurs, par exemple les laiteries, défendent nos intérêts, c'est à nous de le faire, et le guide est une bonne base. » Frank Lenz précise : « D'autre part, il est bon que les producteurs et productrices de lait se regroupent dans des organisations de producteurs, et donc négocient ensemble. Le guide peut également orienter les associations de producteurs. Si l'article 148 de l'Organisation commune des marchés, qui permet aux États membres de rendre les contrats obligatoires, sans exception, était effectivement mis en œuvre au niveau national, les producteurs et productrices de lait pourraient se baser sur notre travail de préparation. Nous les invitons tous et toutes à utiliser intensément le guide. »

Voici un extrait de vidéo sur la brochure (en allemand) :

https://youtu.be/fMqBRE6AH_E

Le guide est également expliqué plus en détail dans un tutoriel Zoom (en allemand) :

<https://youtu.be/h-4X8jaPOOQ>

Télécharger le guide pour les contrats dans le secteur laitier (en allemand)

Contacts :

Dr. Ute Zöllner – contact presse du MEG Milch Board (DE)

+49 (0)551 5076490

[u.zoellner\[at\]milch-board.de](mailto:u.zoellner[at]milch-board.de)

Silvia Däberitz – directrice de l'EMB (DE, EN, FR)

+32 (0)2 808 1936

office@europeanmilkboard.org

[<<< back](#)